



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 374

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Qu'à la séance ordinaire du 9 août 2022, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 374 intitulé :

"RÈGLEMENT N° 374 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DE PONCEAUX PRIVÉS"

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité aux heures d'ouverture normales et également sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Day, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 12 août 2022 aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

François Day, CPA
Directeur général et greffier-trésorier